Date de dépôt: 14 juin 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet: L'anglais utilisé de manière inacceptable par l'Etat de Genève (la suite, encore loin de la fin) ou comment notre cité va être proposée en France pour la prochaine promotion de la Carpette anglaise, à titre étranger

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 24 mai 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Ainsi donc après "Geneva Palexpo" et bien d'autres stupidités du même genre à Genève, voilà que désormais la police genevoise envoie des cartes-réponses à des genevois francophones sous le titre "United Police of Geneva". Je ne peux malheureusement vous la montrer, puisque les annexes sont désormais interdites dans les IUE.

Comme dirait Balzac : "La bêtise a deux manières d'être, ou elle parle (ici: elle écrit) ou elle se tait, la bêtise muette est supportable".

La bêtise est ici telle que l'un des responsables de la défense du français à Paris écrit : "cette carte lamentable de mimétisme américanoïde mérite au moins d'être proposée pour la prochaine promotion de la Carpette anglaise, à titre étranger". C'est tout dire. Pour les intéressés, le site français de la défense du français est : http://www.langue.francaise.org.

IUE 425-A 2/5

Sous le titre : Vive la Novlangue, un défenseur du français dans notre pays, qui trouve totalement insupportable ce nouveau dérapage de l'Etat genevois, m'écrit ce qui suit : "Notre République est victime d'une nouvelle bavure policière dont la langue française est cette fois la victime. Une carte, portant le slogan "United Police of Geneva", est utilisée par nos forces de l'ordre pour présenter leur image ; et quelle image : trois policiers dont un de couleur pour la discrimination positive, un balaise pour le respect de l'ordre public, un gentil souriant pour le côté police de proximité (on vous aime) et enfin deux jolies femmes pour l'égalité des sexes (vive la parité!). On croirait une affiche de "sitcom" américaine de la plus mauvaise facture, entre "Experts Manhattan" et "Desperate Housewives". La première question que je me pose est de savoir si c'est là la meilleure façon de s'afficher pour un corps dont la fonction reste, qu'on le veuille ou non, le maintien de l'ordre public. A quand un calendrier plus osé de la police pour concurrencer celui des pompiers et des paysans suisses? Mais là n'est pas le plus inquiétant. Ce qui est grave, c'est cette atteinte à la langue française par un choix doublement révélateur. D'abord celui d'un slogan, renvoyant indirectement à une célèbre marque cosmopolite de vêtements dont la publicité à travers le monde se décline exclusivement dans un sabir à base d'anglais de cuisine : première insulte envers une population a priori encore francophone. Ensuite, parce qu'il révèle une soumission intolérable à cette pensée unique qui ordonne que l'on parle la langue châtrée de la mondialisation. Si nos autorités voulaient montrer ici qu'au fond la langue n'est qu'un outil de communication et tant qu'à faire, au nom de la Genève internationale, autant le faire en anglais, c'est réussi. Mais si, comme nous le savons bien, la langue est d'abord une composante culturelle essentielle de la vie sociale et, ne cesse-t-on de nous le répéter, un facteur d'intégration (renforcons l'apprentissage du français à l'école nous dit-on), alors nos autorités auraient pu éviter cette pantalonnade pathétique et navrante. Mais après tout, peut-être ai-je tort : le slogan choisi se marie au fond si bien avec celui que l'on voit fleurir sur les murs de notre ex-belle ville : "fuck the police!" Décidément, les barbares sont aux portes de la Cité..." (fin de citation).

3/5 IUE 425-A

J'ai également reçu le texte suivant, qui va dans le même sens que le précédent :

"C'est moins la carte en elle-même que le phénomène sous-jacent qu'elle révèle qui pose en tous les cas deux problèmes :

Le premier est politique : quelle image la police entend-elle donner du corps qu'elle représente, par rapport à ses fonctions et en sa qualité de détentrice de la force publique ? S'identifier à une publicité de marque de vêtements ne semble pas la meilleure réponse, d'autant que le slogan ne s'adresse pas au citoyen a priori francophone qu'elle est censée représenter et protéger. Si on se réfère à des sources policières, il s'agirait de mettre en avant la place internationale de Genève et le fait que notre police accueille des gens de couleur... Si c'est vrai, c'est encore plus pathétique et dégoulinant de démagogie.

Le deuxième, plus profond, est culturel en ce qu'il touche à une nouvelle agression envers notre langue et demeure très révélateur de cette soumission de la modernité et des pouvoirs politiques à la pensée unique. Ainsi, le choix de nos autorités ne peut pas être innocent. D'une part, en raison du fait que l'identification se fait ici avec une marque d'origine italienne mondialement connue, mais qui se décline exclusivement en anglais sur toute la planète : une langue unique pour des produits uniformes destinés à des citoyensconsommateurs indéfiniment interchangeables. D'autre part, parce que le slogan "United Police..." qui veut faire référence à une marchandise, ramène la langue à un simple outil de communication utilisé ici comme vulgaire argument de vente, toujours en anglais, et la dépouille de toute référence culturelle qui pourrait être clairement identifiée. Bel exemple donné au demeurant par notre Conseil d'Etat qui prétend renforcer l'apprentissage du français. A propos, comment dit-on "incivilités" en anglais ?" (fin de citation).

Finalement c'est navrant et pathétique, ou comment se faire aimer de la population et redorer son blason en faisant appel à l'imaginaire visuel des plus niaises séries américaines. Cette fois, c'est pas la faute à Rousseau, mais si, comme disait Céline, voyager, ça fait travailler l'imagination, nous devrions inviter notre Conseil d'Etat à sortir un peu plus, sans s'arrêter chez l'père Glozu.

IUE 425-A 4/5

La défense de la langue est mon combat. La langue est un gage de souveraineté. Les peuples dominants cherchent d'abord à imposer leur langue; c'est une constante de l'Histoire : la "pax romana" n'a pas fait l'économie de cette vérité et a imposé le latin comme langue de l'Empire et l'Eglise s'en est servi à son tour comme on le sait ; l'Espagne a imposé l'espagnol dans la majeure partie de l'Amérique du Sud. Le monde anglo-américain veut aujourd'hui nous imposer l'anglais comme langue universelle (et pas rien que cela, il faut le savoir), car c'est la langue de la mondialisation, du marché unique, du citoyen universel, sans racine(s) et surtout sans nul référent culturel.

Malheureusement, le défaut de saine et immédiate réaction de notre Gouvernement lors de la survenance d'un abus fait, par exemple, que des cartes de visite - pour mémoire - de la Banque Cantonale de Genève sont désormais uniquement en anglais (et surtout remises à des citoyens genevois francophones !!!) et que demain d'autres avancées du même style sont déjà prévues dans différents domaines de la vie genevoise publique ou privée (dans un restaurant genevois, il n'y a déjà plus de carte en français, uniquement en anglais, à la Migros - pour mémoire - les soldes c'est désormais "sale" (sans s !) et chez Interdiscount, le pas est franchi, puisque les rayons sont déjà uniquement en anglais) ; ailleurs, à Berne, certains veulent une "Police Border", l'ACS, c'est "The Club" et j'en passe et des meilleures, car malheureusement la liste est bien trop longue.

Je rappelle toujours et encore qu'il y a deux moyens pour envahir, l'un par la force, l'autre par petites touches, moyen beaucoup plus sournois et dangereux; c'est face à ce dernier moyen que nous devons envisager le combat et la "plaisanterie" de la police genevoise n'est que l'un des nombreux cas que l'on peut constater dans le cadre de l'utilisation bien coordonnée, mais à nos dépens, dudit moyen.

Question: Quand le Conseil d'Etat va-t-il enfin prendre la mesure de la volonté "anglomania" de certains dans ce canton et faire définitivement stopper toute utilisation abusive de l'anglais au moins dans l'administration cantonale de ce canton qui reste, sauf erreur de ma part, un canton francophone? Il est vrai que certains, pour vendre leur âme ou faire bien, peuvent faire n'importe quoi, même vendre leur âme au plus offrant (le métier de valet est parfois très rémunérateur, mais on ne reste qu'un valet). Si rien n'est fait aujourd'hui, il sera plus dur demain d'endiguer la déferlante "anglomania" désormais annoncée.

5/5 IUE 425-A

Le Conseil d'Etat a pris note du souci exprimé par M. le député Marcet concernant l'utilisation de la langue anglaise par l'Etat de Genève. Il partage son combat pour la défense du français fondement de notre identité et ciment de notre collectivité multiculturelle.

Aussi, ainsi, qu'il le rappelait dans sa réponse à l'IUE 373 intitulée « Franglais, la suite mais non la fin », déposée par M. le député Marcet le 25 janvier 2007, le Conseil d'Etat, au stade actuel, entend laisser au Grand Conseil le soin de délibérer sur ce sujet dans le cadre des débats sur le projet de loi visant la promotion de la langue française au sein du service public actuellement à l'examen auprès de la commission l'enseignement et de l'éducation. A cet égard, lors d'une toute récente séance de cette commission parlementaire qui a abordé l'examen du PL 9592, le président du Conseil d'Etat a eu l'occasion de rappeler que le gouvernement partage la volonté de résistance à tout abus ou dérive vers une anglicisation de documents produits par l'administration, mais aussi par des établissements publics autonomes. L'usage de la langue française doit, quoi qu'il en soit, être absolument respecté dans les documents officiels émis par l'administration publique.

Il appartient dès lors au Grand Conseil d'examiner s'il convient de promouvoir l'adoption d'une loi à cet égard ou, plus raisonnablement, de charger le Conseil d'Etat de procéder par la voie de directives.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier : Le président : Robert Hensler Charles Beer